COMITE FRANÇAIS DE RADIO-TELEVISION (C.F.R.T.)

Association

45bis, rue de la Glacière

75013 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

COMITE FRANÇAIS DE RADIO-TELEVISION (C.F.R.T.)

Association

45bis, rue de la Glacière

75013 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association COMITE FRANÇAIS DE RADIO-TELEVISION (C.F.R.T.)

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COMITE FRANÇAIS DE RADIO-TELEVISION (C.F.R.T.) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « règles générales » de l'annexe qui expose le changement de méthode relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 11 juin 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Estelle EVEN

Comptes annuels

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

CFRT Le Jour du Seigneur

45 Bis Rue de la Glacière
75013 PARIS

mazars

MAZARS

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre des experts comptables
61 Rue Henri Regnault

92075 La Défense Cedex

Tél : 01 49 97 60 00 *Fax : 01 49 97 60 01*

Courriel :

Web : www.mazars.fr

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	7 081 879	6 689 901	391 978	211 397
Frais d'établissement				
Total fonds propres				
Concessions, brevets et droits assimilés	6 860 183	6 468 413	391 770	211 189
Droit au bail	208		208	208
Autres immob. Incorporelles / Avances et acomptes	221 488	221 488		
Immobilisations corporelles	7 315 771	5 349 759	1 966 012	1 945 784
Terrains				
Constructions	1 022 415	257 594	764 821	805 717
Agencements	554 492	201 549	352 943	433 430
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 615 521	2 556 611	58 910	111 805
Autres immobilisations corporelles	2 730 563	2 334 005	396 558	488 255
Immob. en cours / avances et acomptes	392 780		392 780	106 577
Immobilisations financières	70 422	0	70 422	40 422
Participations et créances rattachées	30 000		30 000	
TIAP & Autres titres immobilisés				
Prêts	0	0		
Autres immobilisations financières	40 422		40 422	40 422
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**14 468 071**	**12 039 660**	**2 428 412**	**2 197 603**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances	1 038 450		1 038 450	920 305
Usagers et comptes rattachés	557 043		557 043	508 701
Autres créances	481 407		481 407	411 604
Trésorerie	22 225 182	411 101	21 814 081	21 518 766
Valeurs mobilières de placement	18 158 722	411 101	17 747 621	14 081 920
Disponibilités	4 066 460		4 066 460	7 436 846
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**23 263 632**	**411 101**	**22 852 531**	**22 439 071**
Charges constatées d'avance	352 559		352 559	413 210
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL DE L'ACTIF	**38 084 262**	**12 450 761**	**25 633 502**	**25 049 883**

Bilan

	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs consacrés à la production		
Projet associatif projet solidarité		
Projet associatif projet des productions et co-productions		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	10 501 344	10 501 344
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves disponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	11 028 076	11 389 837
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**-269 409**	**-361 761**
Subventions d'investissement	-1 900	
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES	**21 258 111**	**21 529 420**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	31 000	179 222
Provisions pour charges	339 922	408 647
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**370 922**	**587 869**
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	307 034	370 893
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 729 597	1 144 815
Dettes fiscales et sociales	1 736 955	1 273 744
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	68 009	3 150
Autres dettes	37 847	6
Produits constatés d'avance	125 027	139 986
TOTAL DES DETTES	**4 004 469**	**2 932 594**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL DU PASSIF	**25 633 502**	**25 049 883**

Compte de résultat

	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Cotisations		
Ventes de biens et services	**340 725**	**384 380**
Ventes de biens	219 652	266 563
Dont vente de dons en nature		
Ventes de prestations de services	121 073	117 817
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	**17 505 571**	**17 423 627**
Concours publics et subventions d'exploitation	- 9 494	649 559
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public	16 271 705	16 657 438
Dons manuels	16 271 705	16 657 438
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	1 243 360	116 630
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	283 090	584 229
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	751 876	647 775
Subventions d'exploitation		
Production immobilisée	1 486 701	598 784
Cotisations		
Produits d'exploitation	**20 367 963**	**19 638 795**
Achats de marchandises		
Variations de stock de marchandises		
Achats de matières premières	132 694	83 089
Variations de stock		
Autres achats non stockés et charges externes	9 960 652	9 543 246
Aides financières	101 000	20 000
Impôts et taxes	550 931	511 925
Salaires et traitements	5 081 900	4 742 732
Charges sociales	2 766 341	2 849 610
Amortissements et provisions	2 239 999	1 425 746
Autres charges	340 373	260 794
Charges d'exploitation	**21 173 890**	**19 437 141**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-805 927**	**201 654**
Opérations faites en commun		
Produits financiers	**1 043 695**	**280 401**
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	252 350	219 759
Autres intérêts et produits assimilés	85 329	31 222
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	705 942	29 397
Différences positives de change	75	24
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Charges financières	**309 395**	**657 720**
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	248 992	448 214
Intérêts et charges assimilées	3 588	4 254
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	56 815	205 252
Résultat financier	**734 300**	**-377 319**
RESULTAT COURANT	**-71 627**	**-175 665**
Produits exceptionnels	**179 222**	**5 501**
Sur opérations de gestion	0	5 349
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	179 222	152
Charges exceptionnelles	**349 965**	**190 213**
Sur opérations de gestion	318 965	10 839
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	31 000	179 374
Résultat exceptionnel	**-170 743**	**-184 712**
Impôt sur les sociétés des organismes sans but lucratif	27 041	1 384
Total des produits	21 590 880	19 924 697
Total des charges	21 860 291	20 286 458
EXCEDENT OU DEFICIT	**-269 409**	**-361 761**

Annexes

Désignation

Désignation de l'association : CFRT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 25 633 502 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 269 409 euros.
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social et des moyens mis en oeuvre

L'association a été créée le 13 mai 1950. Ses statuts (mis à jour au 23 juin 2009) stipulent que son objet consiste à favoriser le développement des émissions religieuses à la télévision et de façon générale dans l'audiovisuel et d'encourager et de promouvoir par le biais des médias, notamment audiovisuels, des productions guidées par une préoccupation humaniste et culturelle inspirée par le principes chrétiens ou susceptibles de contribuer à une réflexion sur les questions majeures posées dans la société.

Les moyens d'action de l'association sont notamment :

- Productions d'émissions, produits audiovisuels
- Prise de participation dans le capital des sociétés dont l'objet social a trait au secteur de la communication, participation à tout organisme encourant aux buts de l'association, notamment par des activités de formation et d'information
- Bulletins, publications, conférences, expositions, concours, manifestations artistiques, organisations de comités, projections cinématographiques…

L'association fait appel à la générosité du public. L'utilisation de ces ressources est détaillée dans le compte emploi ressources présent dans cette annexe.

Règles générales

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général et de ses adaptations aux associations prévues par le règlement de l'ANC 2018-06.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de l'entrée en application du règlement ANC 2022-4 modifiant le règlement ANC 2018-06 en intégrant l'obligation de produire dans l'annexe un EAR reçus de l'étranger.
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels tels que prévus par le Plan Comptable Général et le règlement ANC 2014-03.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'application de ce règlement prévoit la décomposition des immobilisations par composants.

Aucune immobilisation de l'association n'est susceptible de faire l'objet d'une approche par composants. En effet, les durées d'amortissement pratiquées correspondent aux durées d'utilisation des immobilisations.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements :
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
- Constructions : 10 à 50 ans
- Installations techniques : 2 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 2 à 10 ans
- Installations générales, agencement set aménagements divers : 3 à 15 ans
- Matériel de bureau : 3 à 7 ans
- Matériel informatique : 3 à 7 ans
- Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un évènement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Participation, titres immobilisés, valeurs mobilières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de sa filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Autres éléments significatifs

• Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Pour les titres immobilisés, la valeur d'inventaire est calculée selon la méthode « FIFO ».
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

• Fonds propres

Les « Fonds propres » correspondent à la part des excédents antérieurs affectée en fonds consacrés à la production audiovisuelle.

• Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont déterminées en application du règlement ANC n°2018-06. De ce fait, seuls les risques identifiés et rendus probables par un événement en cours à la clôture sont provisionnés.

Ces coûts sont constitués de :

Indemnités de départ à la retraite 300 202 euros

Le solde de la provision pour impôt relatif aux intérêts des comptes à terme et des contrats de capitalisation s'élève à 39 720 euros au 31 décembre 2023.
Cette provision est constituée de la manière suivante :

Solde 2019 de 21 594 euros :
Impôt à 10% sur intérêts de CAPI 21 594 euros

Dotation complémentaire 2020 de 4 452 euros :
Impôt à 10% sur intérêts de CAPI 26 046 euros

Dotation complémentaire 2021 de 3 525 euros :
Impôt à 10% sur intérêts de CAPI 29 571 euros

Dotation complémentaire 2022 de 1 616 euros :
Impôt à 10% sur intérêts de CAPI 31 187 euros

Dotation complémentaire 2023 de 8 533 euros :
Impôt à 10% sur intérêts de CAPI 39 720 euros

Provision pour litige 31 000 euros

• Valeurs mobilières de placements

La valorisation du portefeuille à la date de clôture fait apparaître une plus-value latente de 1 511 907 euros sur l'ensemble du portefeuille. Une provision pour dépréciation est par ailleurs constatée pour un montant de 411 100 euros au 31 décembre 2023.

Notes sur le compte de résultat :

Le résultat de l'exercice s'établit à - 269 409 euros.
• Legs reçus en 2023
Les legs sont virés au compte de résultat lors de leur versement effectif chez le notaire, conformément à ce que prévoit le nouveau plan comptable des associations.
Aucun legs n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2023.

Notes sur le compte d'Emploi des Ressources

Les conventions comptables appliquées sont les mêmes que pour les états financiers. Les règles évoquées ci-après correspondent aux spécificités du compte d'emploi des ressources.

• Principes généraux d'établissement

Le compte d'emploi des ressources est établi conformément à l'ANC 2018-06.

Nous en reprenons les grands principes :

a) Présentation générale :

- le tableau se concentre sur des données et sur le seul exercice clos ;
- il permet de présenter le compte d'emploi des ressources qui proviennent de la générosité du public ;
- il permet de suivre, d'un exercice à l'autre, le report des sommes collectées auprès du public disponible pour une utilisation ultérieure. Il fait donc intervenir des données bilancielles (investissements et amortissements, fonds dédiés…) en plus de celles du compte de résultat ;
- les charges sont réparties entre les missions sociales, les frais d'appel à la générosité du public et les frais de fonctionnement ;

b) La définition des missions sociales, outre la question de leur conformité aux statuts, relève du Conseil d'administration.

Il en est de même de la définition des grands principes de répartition des charges mixtes et des options qui se présentent inévitablement, notamment, quant à la répartition des charges de missions sociales et des frais de fonctionnement entre ceux financés par la générosité du public et ceux financés par les autres produits. Les affectations sont arrêtées par la direction.

Définition des missions sociales:

L'association a pour mission de favoriser le développement des émissions religieuses à la télévision et d'une façon générale, dans l'audiovisuel.

Elle exerce son action par :
- La réalisation pour France 2 de la messe télévisée ainsi que des magazines thématiques.
- La réalisation de films et coproductions à caractère religieux.
- La création et mise à jour de publications sur son site Internet et autres réseaux ecclésiaux.

Le CER figure en dernière page de la présente annexe.

Le compte d'emploi des ressources recense les ressources et les emplois de l'association relatifs à la générosité du public d'autre part. Il est établi à partir des données issues de la comptabilité générale et analytique.

• Modalité de passage des comptes annuels au compte d'emploi des ressources

L'organisation de l'association repose sur trois pôles :
- la production de films et coproductions à caractère religieux,
- les services de communication et de collecte de fonds,
- l'administration générale.

Les charges affectées aux différents pôles correspondent aux frais directs et indirects.

1. Les ressources collectées auprès du public sont de deux natures : dons. Elles financent les coûts des pôles.

Pour assurer le suivi de l'emploi des ressources collectées et non utilisées des campagnes antérieures, le tableau de compte d'emploi annuel des ressources reprend en « A nouveau » le montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice.

2. Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public consommées sur 2023 :

- Les montants figurant dans cette rubrique correspondent aux charges réellement engagées au cours de l'exercice diminuées des produits non liés à la collecte, directement affectables.
- Le montant des emplois 2023 a également été retraité des coûts de production immobilisée car ils figurent dans la rubrique V – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice.

3. Indication sur la valeur des immobilisations et des valeurs mobilières de placement.
Immobilisations : voir "Actif immobilisé"
Valeurs Mobilières de Placement : La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Autres informations:

• Honoraires de commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes au titre de la lettre de mission 2023 s'élève à 35 100 €.

• Secteur fiscal :

Le CFRT dispose d'un secteur fiscalisé. A ce titre, une provision pour IS de 27 K€ a été comptabilisée au titre des revenus imposables de l'association.

Notes sur le bilan

Tableau des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
Droit au bail	208			208
Autres immob. incorporelles / avances et acomptes	5 294 550	2 001 082	213 961	7 081 671
Immobilisations incorporelles	**5 294 758**	**2 001 082**	**213 961**	**7 081 879**
Terrains				
Constructions sur sol propre	1 022 415			1 022 415
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				0
Installations techniques, matériels et outillage industriels	3 326 002	33 468	743 949	2 615 521
Installations générales, agencements et aménagements divers	2 647 539	54 377	137 819	2 564 096
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	717 957	65 679	62 676	720 959
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	106 577	286 203		392 780
Immobilisations corporelles	**7 820 488**	**439 726**	**944 445**	**7 315 771**
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		30 000		30 000
Autres titres immobilisés				
Prêts	341 958		341 958	0
Autres	40 422			40 422
Immobilisations financières	**382 379**	**30 000**	**341 958**	**70 422**
ACTIF IMMOBILISE	**13 497 628**	**2 470 808**	**1 500 364**	**14 468 072**

Immobilisations incorporelles :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de revient.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire aux taux suivants:

- Logiciel	1 à 2 ans
- Films	1 an

• Films
Le prix de revient des films, ayant un débouché commercial probable sous forme de vidéos, de supports audios ou numériques, à la clôture de l'exercice, est comptabilisé en immobilisations incorporelles.

Ces frais sont amortis en totalité.

• Films en cours

Les films non terminés à la clôture sont évalués à leur coût de production et sont enregistrés en immobilisations incorporelles en cours. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation à 100%.

• Sites câblés

Il est comptabilisé en immobilisations incorporelles en cours le montant des versements afférents aux sites câblés. Une provision pour dépréciation est comptabilisée pour le même montant.

• Coproductions

Des dépenses pour la coproduction de films sont engagées.
Ces dépenses font l'objet d'une comptabilisation en immobilisations incorporelles ou en immobilisations incorporelles en cours selon en fonction de l'état d'avancement de la coproduction.
Un amortissement ou une provision, selon les cas, est constitué pour un montant équivalent à la valeur brute de l'immobilisation.

Les productions et co-productions terminées sont entièrement amorties sur l'année de leur achèvement.
Les productions et co-productions en cours sont entièrement dépréciées à la clôture.
La neutralité au compte de résultat est bien respectée.

Les productions et co-productions les plus anciennes font l'objet d'une mise au rebut.
Ce travail a été entamé en 2017 et s'est poursuivi depuis cette date.

Notes sur le bilan

Amortissements et dépréciations des immobilisations

	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin Exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	5 083 361	1 820 500	213 961	6 689 900
Immobilisations incorporelles	**5 083 361**	**1 820 500**	**213 961**	**6 689 900**
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	216 698	40 897		257 595
Install. générales, agenc. et aménagements constructions				
Install. techniques, matériel et outillage industriels	3 214 198	86 364	743 949	2 556 612
Install. générales, agencements et aménagements divers	1 820 161	225 629	137 819	1 907 971
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	623 649	66 611	62 676	627 584
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**5 874 706**	**419 499**	**944 445**	**5 349 761**
Prêts	341 958		341 958	0
Immobilisations financières	**341 958**	**0**	**341 958**	**0**
TOTAL	**11 300 025**	**2 239 999**	**1 500 364**	**12 039 661**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créance à la clôture de l'exercice s'élève à 1 431 431 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts			
Autres	40 422		40 422
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	557 043	557 043	
Autres créances	481 407	481 407	
Charges constatées d'avance	352 559	352 559	
TOTAL	**1 431 431**	**1 391 009**	**40 422**

Produits à recevoir

	Montant
Subvention CNC à recevoir	
Intérêts courus à recevoir	12 934
Activité partielle	11 117
Autres Subvention à recevoir	20 600
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	44 000
Total produits à recevoir	**88 651**

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESUTLAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	10 501 344							10 501 344
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau	11 389 838	-361 761	-361 761					11 028 076
Excédent ou déficit de l'exercice	-361 761	361 761	361 761			269 409	269 409	-269 409
Dotation consomptibles								
Subvention d'investissement		-1 900						-1 900
Provisions réglementées								
TOTAL	**21 529 420**	**-1 900**	**0**			**269 409**	**269 409**	**21 258 111**

Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions

	Début Exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Fin Exercice
Litiges				
Garanties données aux clients				
Pertes sur marchés à terme				
Amendes et pénalités				
Pertes de change				
Pensions et obligations similaires	377 460	0	77 258	300 202
Pour impôts	31 187	8 533	0	39 720
Renouvellement des immobilisations				
Gros entretien et grandes révisions				
Charges sociales et fiscales				
Sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges	179 222	31 000	179 222	31 000
Total	**587 869**	**39 533**	**256 480**	**370 922**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice				
Exploitation		0	77 258	
Financières		8 533	0	
Exceptionnelles		31 000	179 222	

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 004 469 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	307 034	64 533	242 501	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 729 597	1 729 597		
Dettes fiscales et sociales	1 736 955	1 736 955		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	68 009	68 009		
Autres dettes	37 847	37 847		
Produits constatés d'avance	125 027	125 027		
TOTAL	**4 004 469**	**3 761 967**	**242 501**	**0**

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - factures non parvenues	239 949
Dettes provisions congés payés	393 935
Charges sociales sur congés payés	244 240
Médecine du travail	-394
Etat - charge à payer	3 412
Autres charges sociales	35 373
Total charges à payer	**916 516**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	352 559		
TOTAL	**352 559**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	125 027		
TOTAL	**125 027**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

	Charges	Produits
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	0	0
Provisions pour risques et charges	31 000	0
Libéralités perçues	0	0
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	179 222
Charges Exceptionnelles	318 965	0
	0	0
Total	**349 965**	**179 222**

Autres informations

Effectif

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif total
Cadres	17	34	51
Employés	3	11	14
Total	**20**	**45**	**65**

Informations sur les dirigeants

Rémunération allouées aux dirigeants

Les administrateurs de l'Association CFRT sont bénévoles.

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle

Autres informations

Engagement financiers reçus

	Montant en euro
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Exercice 2001	29 423
Total fonds propres	10 501 344
Exercice 1999	182 939
Exercice 1998	47 130
Autres engagements reçus	10 760 835
Legs nets à réaliser	
Total des engagements hors bilan au 31.12.2023	**10 760 835**

Le CFRT a réalisé des abandons de créances pour un total de 623 212 euros au profit de Villiers Diffusion au cours des exercices antérieurs.

Ces abandons de créances sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune.

En 2023, Villiers diffusion a remboursé 195 794,76 € au CFRT.

Le solde restant à payer de 146 163,19 € a été comptabilisé en abandon de prêt.

Villiers diffusion a été liquidée le 29/12/2023.

Autres informations

Engagements de retraite

Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 300 202 Euros.

La Direction du CFRT a dénoncé l'accord d'entreprise du CFRT du 23 décembre 2004.

La négociation a abouti à maintenir le régime le plus favorable en vigueur au sein du CFRT et à augmenter les indemnités de départ à la retraite, la CCN PAV renvoyant à la loi.

Au moment du départ d'un salarié, à son initiative ou du fait de l'employeur, il percevra une allocation de fin de carrière égale à :

- 1 mois de salaire de référence jusqu'à 10 ans d'ancienneté,
- 2 mois de salaire de référence de 10 à 15 ans d'ancienneté,
- 3 mois de salaire de référence de 15 à 20 ans d'ancienneté,
- 4 mois de salaire de référence de 20 à 25 ans d'ancienneté,
- 5 mois de salaire de référence au-delà de 25 ans d'ancienneté.

Table de mortalité utilisée : INSEE 2024

Autres informations

Etat des avantages et des ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Allemagne	2023	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	1 030
Belgique	2023	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	12 191
Chypre	2023	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	1 800
Espagne	2023	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	1 300
Irlande	2023	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	180
Italie	2023	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	280
Luxembourg	2023	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	8 335
Monaco	2023	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	1 263
Pays-Bas	2023	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	850
Portugal	2023	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	5 905
République tchèque	2023	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	20
Royaume-Uni	2023	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	550
Suisse	2023	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	14 968
Total - Europe						**48 672**
Afrique du Sud	2023	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	270
Burkina Faso	2023	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	80
Gabon	2023	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	30
Madagascar	2023	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	122
Ile Maurice	2023	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	150
Maroc	2023	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	480
Tunisie	2023	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	140
Total - Afrique						**1 272**
Haiti	2023	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	203
Guatemala	2023	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	20
Total - Amérique du sud						**223**
Etats-Unis	2023	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	370
Canada	2023	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	660
Total - Amérique du nord						**1 030**
Nouvelle-Calédonie	2023	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	191
Total - Océanie						**191**
Liban	2023	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	200
Afghanistan	2023	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	100
Arabie Saoudite	2023	Particuliers	Numéraire	Direct	Virement	100
Total - Asie						**400**

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (en k€)

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		**16 609,5**	**16 609,5**	**16 908,4**	**16 908,4**
1-	**Produits liés à la générosité du public**				
1.1 - Réalisée	Cotisations sans contrepartie				
1.2	- Dons, legs et mécénats				
	- Dons manuels	16 271,7	16 271,7	16 657,4	16 657,4
	- Legs, donations et assurances vies	0,0	0,0	0,0	0,0
	- Mécénats				
1.3	- Autres ressources liées à la générosité du public				
	- Produits des VMP	337,8	337,8	251,0	251,0
2-	**Produits non liés à la générosité du public**	**3 671,6**		**2 457,2**	
2.1-	Cotisations avec contrepartie				
2.2-	Parrainage des entreprises				
2.3-	Contributions financières sans contrepartie			433,6	
2.4-	Autres produits non liés à la générosité du public				
	- Produits vendus	251,3		289,7	
	-Prestations rendues	89,4		94,6	
	- Productions immobilisées et transfert de charges	1 486,6		869,5	
	- Part antenne et droits	713,3		646,1	
	- Autres produits divers	1 131,0		123,7	
3-	**Subventions et autres concours publics**	**141,4**		**216,0**	
4-	**Reprises sur provisions et dépréciations**	**1 168,3**	**1 168,3**	**343,1**	**29,3**
5-	**Utilisation des fonds dédiés antérieurs**				
	TOTAL	21 590,8	17 777,8	19 924,7	16 937,7
		EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION					
1-	**Missions sociales**	**14 281,9**	**11 674,7**	**12 763,5**	**10 481,7**
1.1-	Réalisées en France				
	Programme JDS et "Dieu m'est témoin" diffusés sur France TV	9 786,9	8 016,7	9 410,3	8 095,2
	Promotion des programmes	630,2	630,2	473,0	473,0
	Autres productions	810,8	304,9	339,7	
	Digital	1 685,2	1 606,7	1 177,8	1 099,3
	Publications et animations des réseaux sociaux	1 368,8	1 116,2	1 362,7	814,2
2-	**Frais de recherche de fonds**	**4 501,8**	**4 432,1**	**4 303,0**	**4 303,0**
2.1-	Frais d'appel à la générosité du public				
3-	**Frais de fonctionnement**	**2 689,9**	**1 553,8**	**2 594,1**	**2 068,1**
4-	**Dotations aux provisions et dépréciations**	**386,6**	**386,6**	**625,8**	**446,6**
5-	**Impots sur les bénéfices**				
6-	**Reports en fonds dédiés de l'exercice**				
	TOTAL	21 860,2	18 047,2	20 286,4	17 299,4
	EXEDENT OU DEFICIT	-269,4	-269,4	-361,7	-361,7

COMPTE D EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

Tableau globalisé

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L EXERCICE			**RESSOURCES DE L EXERCICE**		
1 - MISSIONS SOCIALES			**1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**	**16 609,5**	**16 908,4**
1-1 Réalisées en France	**11 674,7**	**10 481,7**	**1.1 - Dons et Legs collectés**	**16 271,7**	**16 657,4**
Programmes JDS et "Dieu m'est témoin" diffusés sur France TV	8 016,7	8 095,2	- Dons manuels non affectés	16 271,7	16 657,4
Autres productions			- Dons manuels affectés		
Digital	1 606,7	1 099,3			
Publications et animation des réseaux ecclésiaux	1 116,2	814,2			
Promotion des programmes	630,2	473,0			
Autres productions	304,9				
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**4 432,1**	**4 303,0**			
2.1 - Frais d'appel à la générosité du public	4 432,1	4 303,0	**1.2 - Autres produits liés à l'appel à la générosité du public**	**337,8**	**251,0**
			- Produits des VMP	337,8	251,0
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**1 553,8**	**2 068,1**			
TOTAL DES EMPLOIS	**17 660,6**	**16 852,8**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**16 609,5**	**16 908,4**
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	386,6	446,6	**2- REPRISES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS**	1 168,3	29,3
5- REPORTS EN FONS DEDIES DE L EXERCICE			**3- UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS**		
EXEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L EXERCICE	**0,0**	**0,0**	**DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L EXERCICE**	**-269,4**	**-361,7**
TOTAL	**18 047,2**	**17 299,4**	**TOTAL**	**17 777,8**	**16 937,7**
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	**17 490,1**	**17 851,8**
			Plus ou moins résultat générosité du public	**-269,4**	**-361,7**
			Investissements nets financés par la générosité du public		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	**17 220,7**	**17 490,1**